

Image not found or type unknown



SE FAIRE PAYER DES LOYERS EN RETARD

Par **melou**, le **27/11/2009** à **19:44**

Bonjour,

En 1995? nous étions propriétaire d'une maison que nous louions, un locataire est parti sans laisser d'adresse et nous avons obtenu un jugement qui confirme qu'il nous devait 41000 Frs. Nous n'étions pas arrivé à le retrouver malgré les PV de recherche.

Aujourd'hui avec internet cela doit être possible.

Nous nous demandons si c'est encore possible et si oui, pouvons nous obtenir des indemnités de retard.

Comment procéder?

Merci de me renseigner si vous savez.